



DECLARATION LIMINAIRE DU SE UNSA A **LA CAPD DU 20JUN 2017**

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs,

Le Se-Unsa a adressé, au Président de la République, une lettre ouverte pour lui demander de s'engager pour une Ecole durable, capable de relever les immenses défis auxquels notre pays est confronté. Face à la progression, notamment dans les urnes, du repli et du rejet, nous voulons promouvoir les valeurs humanistes et laïques de respect de chacune et chacun, dans une société, et donc une Ecole, ouverte et bienveillante. Cela ne semble pas aller de soi en ce moment... A l'heure où des tracts circulent devant et dans nos écoles dans plusieurs départements de France et embrasent le net, où des pétitions demandent instamment « que cesse l'inclusion scolaire systématique des enfants «handicapés» et qu'ils retournent en institutions, là où se trouverait leur vraie place d'après les signataires, nous Se-Unsa voulons reparler d'inclusion ! L'inclusion reflète la réalité de ce que nous avons défendu dans la loi de 2005 c'est-à-dire l'accueil, le droit par principe, dans les écoles, des enfants en situation de handicap. Le Se-Unsa réaffirme qu'il faut tourner le dos aux visions passéistes où l'école pouvait exclure. Certes de nombreuses questions se posent aux enseignants, aux élèves et à leur famille. Pour répondre aux difficultés, le Se-Unsa préfère pointer les améliorations nécessaires pour favoriser l'inclusion, notamment en ce qui concerne les actions de formation et les collaborations renforcées avec les professionnels de la santé. Nous tenons à dire que ces expressions de remise en cause de l'inclusion ne sont pas majoritaires. Dans cette période, qui voit progresser les idées extrémistes et les solutions simplistes, l'Ecole a son rôle à jouer. Elle doit préserver et réclamer les moyens de nos ambitions d'enseignants pour assurer pleinement la cohésion sociale et garantir l'égal accès au savoir pour tous. Chacun l'a bien compris, c'est à travers un prisme qui place l'intérêt des élèves au premier plan, que les enseignants de l'Unsa ont donc estimé que la refondation de l'Ecole initiée depuis 2012 a induit des dynamiques positives. Mais cette loi aurait dû donner plus de place à une nouvelle gestion des ressources humaines, celle des enseignants, qui tous les jours font vivre les réformes. Si une partie de cette gestion se fait au niveau national, l'autre est bien pilotée localement au sein des départements : les temps partiels, les disponibilités, les détachements dans un autre corps, les congés de formation professionnelle, les autorisations d'absences....

Nous aimerions aborder la circulaire sur les autorisations d'absence. En effet cette nouvelle circulaire met les collègues devant des situations difficiles. Les rendez-vous médicaux pris avec des spécialistes souvent imposés par les praticiens risquent de pénaliser nos collègues.

Une autorisation d'absence sans traitement est lourde de conséquence car c'est une journée d'ancienneté générale des Services en moins et donc toute la carrière de nos collègues qui est impactée. Nous demandons de la bienveillance quant au traitement de ces situations et demandons que les autorisations d'absences pour motif médical soient toutes autorisées avec traitement.

Venons-en au premier point de l'ordre du jour de cette CAPD. Les résultats de la 2^{ème} phase du mouvement intra départemental pourront être officialisés à l'issue de cette instance. Nous regrettons le nombre grandissant de participants à la « criée ». Nos collègues ont exprimé un profond désarroi à la vue de leur classement. Certains sont au bord de l'écœurement. Même s'ils ne dénoncent pas les bonifications données aux situations difficiles, ils se demandent si l'administration en a bien saisi l'enjeu pour une très grande majorité silencieuse de collègues dont les situations professionnelles et personnelles se dégradent et si les moyens mis en œuvre par l'administration pour étudier les dossiers sont suffisants. C'est pourquoi le Se-Unsa demande le recrutement d'urgence de médecins pour que chaque dossier médical soit étudié équitablement. Nous demandons également que les titulaires remplaçants restent sur leur support d'origine même s'ils bénéficient d'un temps partiel.

En ce qui concerne la Hors-classe, il reste un goût amer quant à la prise en compte des éléments de barème. Le ratio est toujours insuffisant atteignant 5.5% au lieu des 7%. Le ministère a également décidé de changer la date de prise en compte de la note au 31août 2016. Cette décision, prise sans concertation, lèse les collègues qui ont été inspectés au premier trimestre avec l'espoir d'améliorer leur barème.

Concernant la mobilité des personnels, la répartition « équilibrée » des personnels sur le territoire national est une contrainte réelle. Fondée sur l'exploitation d'un barème, l'algorithme des permutations informatisées laisse ouvertes des portes sur des situations humaines difficiles et qui peuvent, à terme, entacher la qualité et l'investissement de la ressource humaine et l'acte éducatif. Les collègues qui n'ont pas obtenu leur mutation ont donc recours aux demandes d'ineat-exeat. Les demandes de disponibilités de droit qui y sont très souvent associées en cas d'insuccès mettent en lumière les déchirements entre la volonté d'exercer un métier que l'agent a choisi et le fait de vouloir pleinement assumer des responsabilités familiales totalement légitimes. C'est maintenant, Madame la Directrice Académique que la bienveillance doit être de mise. Nous ne sommes pas que des NUMENS. Derrière chacun d'eux, il y a une situation particulière. Nous vous demandons de laisser les portes ouvertes et d'accorder par principe la majorité des demandes.

Je vous remercie de votre attention.

Karen Ansberque, pour le Se-Unsa 01